



www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE

005-240500439-20181218-2018_108-DE
Regu le 20/12/2018

DELIBERATION
N° 108 du 18 décembre 2018

**OBJET – Déchetterie de la Haute Romanche :
acquisition foncière – Parcelle A 2197**

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Pièce jointe : Plan parcellaire

Le 18 décembre 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 7

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Romain GRYZKA à Mme Anne-Marie FORGEOUX
M. Bruno MONIER à Mme Catherine MUHLACH
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Exposé des motifs :

Suite aux dégradations constatées sur la déchetterie actuelle de la Haute-Romanche et malgré les différentes mesures conservatoires mises en œuvre, l'aménagement d'une nouvelle déchetterie d'une contenance maximale de 100 m³ et d'une installation de stockage de déchets inertes est nécessaire. Ce nouvel équipement est prévu sur la commune de La Grave, sur le site du Grand Clot. Afin de poursuivre ce projet, il est nécessaire de régulariser certains aspects fonciers du site.

Ceci exposé :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par arrêté préfectoral n°05-2018-09.05.001 du 05/09/2018, notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), et notamment son article L. 1212-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L1311-13 et L5211-37,

Considérant que l'aménagement d'une déchetterie et d'une installation de stockage de déchets inertes sur le site du Grand Clot nécessite l'utilisation de parcelle A 2197, située sur la commune de La Grave, appartenant à Mme PALETTE Marthe née MATHON,

Considérant l'accord de Mme PALETTE Marthe, suite à une négociation amiable, de céder, au bénéfice de la communauté de communes, la parcelle cadastrée section A n°2197 d'une surface de 821 m² à l'euro symbolique,

Considérant le plan ci-joint localisant ladite parcelle,

Considérant que les frais de rédaction de l'acte administratif seront pris en charge par la Communauté de communes du Briançonnais,

Considérant que conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que M. Sébastien FINE, premier vice-président, représente la Communauté de Communes du Briançonnais dans l'acte administratif à intervenir,

Vu l'avis favorable de la commission « Techniquement, Environnement et Développement Durable » en date du 4 septembre 2018,

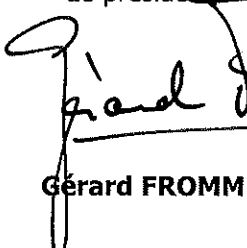
Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents du 26 novembre 2018.

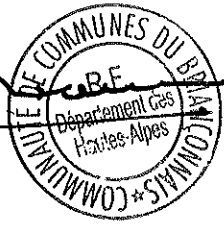
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de communes du Briançonnais, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section A n°2197 d'une surface de 821 m², située sur la commune de La Grave, appartenant à Mme PALETTE Marthe,
- **ACCEPTE** que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'acte établi en la forme administrative,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement de l'acte,
- **AUTORISE** M. Sébastien FINE, premier vice-président, à représenter la Communauté de communes lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président


Gérard FROMM



Date affichage : **20 DEC. 2018**

Annexe – Déchetterie de la Haute Romanche : Acquisition foncière

Parcelle A 2197



005-240500439-20181218-2018_106-005
Reçu le 20/12/2018



Source : Plan cadastral DGFIP - Mise à jour 2017
Source : IGN Ortho 2015 - Tous droits réservés - Reproduction interdite

Echelle : 1/2188
Date : 29/11/2018